

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le Lotissement du Bourg**2 – Le cadre général du compte administratif**3 – La section de fonctionnement**4 – La section d'investissement*1 – Le Lotissement du Bourg

- a) Le lotissement a été réalisé afin d'étendre le Bourg et permettre l'arrivée de nouveaux habitants sur Albussac. L'installation de nouvelles familles fait vivre les professionnels installés dans le secteur mais également la commune et le budget communal : maintien de l'école, des services municipaux (cantine, garderie...), recettes liées à la fiscalité...
- b) Quatorze lots ont été créés. Il en reste six à vendre, au prix de 19,00 € TTC le m<sup>2</sup>. Ce tarif peut sembler élevé mais il faut garder en mémoire que les terrains sont entièrement viabilisés : les raccordements en eau, assainissement, voirie, électricité et téléphone sont existants.

2 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2023. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Le compte administratif du Lotissement est constitué par l'ensemble des écritures de variation des stocks de terrains aménagés.

3 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement constate le stock initial au 1<sup>er</sup> janvier, les opérations réalisées en cours d'année et le stock final au 31 décembre.
- b) Le compte administratif s'équilibre à 95 156,26 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section :

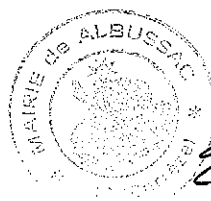
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Ecritures d'ordre entre sections	95 156,26	Ecritures d'ordre entre sections	95 156,26
Total	95 156,26	Total	95 156,26

#### 4 – La section d'investissement

- a) La section d'investissement constate la reprise du résultat, les stocks aux 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre.
- b) Les recettes et les dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	65 632,32	Ecritures d'ordre entre	95 156,26
Ecritures d'ordre entre sections	95 156,26	sections	
Total	160 788.68	Total	95 156,26

- c) Le stock de terrains aménagés au 31 décembre 2023 s'élève à 95 156,26 €.
- d) L'écart entre le montant des dépenses et celui des recettes constitue le déficit qui sera reporté en 2024 (- 65 632,32 €). Ce déficit, qui provient de l'absence de vente de lots ces dernières années (hormis en 2018), sera résorbé au fur et à mesure de la cession des terrains.



Le Maire,

MEILHAC Sébastien